



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 12 au 23 mars 2018

Marchés

	Au 23/03	Var vs 9/03
EUR/CHF	1,1701	-0,0 %
USD/CHF	0,9472	-0,4 %
SMI	8.569,08	-4,1 %
Taux 10a	0,059 %	- 4 pb

Chiffres-clé (glissement annuel)

- Aide sociale + presta complémentaires dépenses 2016 : 8,2 Mds CHF (+2,6%)
- Prix à l'importation février : +4,5 %
- Prix à la production février : +1,2 %

ECONOMIE

Conjoncture : avec la confirmation des signaux de reprise liée à la dépréciation du CHF et à la croissance mondiale, nouvelle hausse des prévisions de croissance suisse pour 2018

Dans ce contexte de reprise (croissance de 2,4 % entre le T4 2017 et le T4 2016) tirée par les exportations industrielles en lien avec le dynamisme accru des pays débouchés et avec la persistance de l'euro à un niveau élevé relativement au franc suisse (entre 1,16 et 1,17 CHF pour 1 EUR), les conjoncturistes qui ne l'avaient pas encore fait ont significativement révisé à la hausse leurs prévisions de croissance pour 2018. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit que la croissance sera également soutenue par l'accélération des investissements en biens d'équipement en lien avec le contexte international : « *les carnets de commandes des entreprises industrielles sont bien remplis, l'exploitation des capacités a atteint son niveau le plus élevé de ces dernières années et les conditions de financement sont bonnes* ».

En revanche, la croissance des dépenses de consommation est attendue à un niveau modéré, en raison de la faible croissance prévue des salaires réels et de l'impact limité de la baisse du chômage au sens du SECO attendu à 2,9% en 2018 contre 3,2% en 2017 en moyenne annuelle.

Pour 2019, le groupe d'experts de la Confédération s'attend à un ralentissement de la croissance mondiale et, en conséquence, de la croissance suisse à 2 %.

Prévisions de croissance (+ : révision à la hausse - vs T4 2017 - pour 2018)	2018	2019
SECO (Groupe d'experts de la Confédération) : +	2,4 %	2 %
BAK BASEL : =	2,4 %	1,7 %
Consensus centre d'études conjoncturelles (KOF) : +	2 %	1,7 %
BNS : =	Env. 2 %	
Crédit Suisse : +	2,2 %	1,7 %
UBS : +	2,4 %	1,8 %
FMI	2,25 %	

Les principaux risques pesant sur les prévisions du groupe d'experts de la Confédération sont :

- L'évolution du cours du CHF, qui pourrait - dans un scénario favorable de poursuite d'une croissance mondiale soutenue – continuer à se déprécier ou – en cas de turbulences sur les marchés financiers ou de réalisation de risques politiques internationaux notamment liés au Brexit - se réapprécier ;
- Les risques de surenchère de mesures protectionnistes entre grandes zones économiques suite à la première vague adoptée par les Etats-Unis ;
- l'augmentation du nombre de logements vacants en Suisse, générant un risque de tassement marqué dans le secteur de la construction.

Echanges commerciaux : lancement d'une application téléphonique de dédouanement des marchandises pour les particuliers

L'Administration fédérale des douanes (AFD) a annoncé le lancement d'une application téléphonique permettant de dédouaner les achats des particuliers. L'application, baptisée QuickZoll, permettra aux particuliers d'effectuer à l'avance et de manière dématérialisée les opérations de dédouanement standard pour l'importation de marchandises achetées à l'étranger.

L'application s'inscrit dans le programme DaziT, lancé en janvier 2018, qui vise à simplifier et numériser les services de l'AFD pour les particuliers et pour les entreprises d'ici 2026. Ce programme comporte trois volets : fondements informatiques, portail et client et refonte de la gestion du traitement du trafic de marchandises. Ce dernier, considéré comme prioritaire, a pour objectif la « *numérisation intégrale des processus applicables à l'importation, à l'exportation et au transit de marchandises* ». Côté entreprises, une application spécifique développée par l'AFD permettant déjà aux entreprises de soumettre par voie électronique les documents accompagnant la déclaration en douane est en phase de test.

FISCALITE

Imposition des bénéfices : le Conseil fédéral a transmis le Projet fiscal 17 au Parlement

Le [projet](#) transmis prévoit la suppression des trois statuts fiscaux cantonaux dérogatoires non-conformes aux standards de l'OCDE et que la Suisse s'est engagée à supprimer dans une déclaration conjointe avec l'UE (holdings, sociétés mixtes, sociétés de domicile). Visant à « *garantir la compétitivité du cadre fiscal en Suisse* », il reprend les principales mesures du projet de RIE III en supprimant ou atténuant les allègements qui avaient pu être perçus comme excessifs et contribuer au rejet de la RIE III en référendum le 12 février 2017 :

- Non introduction d'une déductibilité des intérêts « *notionnels* » (fictifs sur les capitaux propres supérieurs à la moyenne) ;
- Atténuation (par rapport à la RIE III) des principaux allègements sur la R&D dont l'introduction est prévue au niveau cantonal :
 - Obligation d'introduction d'une « *patent box* » :
 - Possibilité pour les cantons de prévoir une hausse des dépenses de R&D (à hauteur de de 50 % de celles-ci) pouvant être déduites de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices, en limitant les dépenses éligibles aux charges de personnel ;

- Le projet propose un plafond commun à la réduction du bénéfice imposable pouvant être opérée au titre des nouveaux allègements cantonaux à 70 % (RIE III 80 %).

En outre, le Projet fiscal 17 prévoit de nouvelles mesures visant à faciliter son acceptation par les cantons et les communes :

- Obligation pour les cantons de tenir compte des communes dans le cadre de l'augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct (prévue à 21,2 % dans le projet – niveau exigé par les cantons – contre 17 % actuellement) ;
- Hausse de l'assiette d'imposition des dividendes de participations qualifiées à 70%⁽¹⁾ au niveau fédéral et à 70 % au moins au niveau cantonal ;
- Hausse de 30 CHF du montant minimal des allocations pour enfants et des allocations de formation professionnelle, passant respectivement à 230 CHF et à 280 CHF ;
- Adaptation de la péréquation financière entre les cantons à la nouvelle réalité fiscale.

Afin d'inciter de nouvelles entreprises à s'implanter en Suisse, le projet prévoit un régime favorable d'imposition des réserves latentes² des nouveaux assujettis : non-taxation des réserves latentes d'une entreprise nouvellement assujettie puis amortissement de « *la plus-value créée par le contribuable lui-même* » dans un délai de dix ans.

Aux termes du communiqué du Département fédéral des finances, « *dans le meilleur des cas, le Parlement pourra adopter le PF 17 lors de la session d'automne. Si aucun référendum n'est lancé, de premières mesures pourraient entrer en vigueur au début de 2019, la majeure partie des mesures intervenant quant à elles à partir de 2020* ».

INNOVATION

Propriété intellectuelle : la Suisse se classe au 8^{ème} rang mondial en termes de nombre de dépôt de brevets

D'après les statistiques publiées par l'Office mondial de la propriété intellectuelle, la Suisse se classe au 8^e rang pour le nombre total de dépôts de brevets en 2017. Avec 4.491 demandes, elle se classe derrière les Etats-Unis (56.624), la Chine (48.882), le Japon (48.208), l'Allemagne (18.982), la Corée du Sud (15.763), la France (8.012) et le Royaume-Uni (5.567) et devant les Pays-Bas (4.431). Le nombre de demandes suisses en hausse de 2,8% par rapport à 2016.

La Suisse se caractérise par un nombre élevé de demandes de brevets déposées par million d'habitants (536,4 contre 379,6 au Japon, 229,6 en Allemagne, 175,2 aux Etats-Unis ou encore 35,5 en Chine)³.

⁽¹⁾ D'après la loi sur les banques, une participation est dite qualifiée quand une personne physique ou morale détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ou des droits de vote, ou peut exercer une influence notable sur la gestion de l'établissement.

² Différence entre les fonds propres annoncés dans le bilan externe et les fonds propres effectifs. Les réserves latentes peuvent également être définies comme une thésaurisation de bénéfice résultant de la sous-évaluation d'un actif ou de la surévaluation d'un passif ; elles peuvent être constituées par la comptabilisation d'une charge excessive ou la non-comptabilisation d'un produit.

³ Calculs sur la base des données population de la Banque mondiale.

Microsoft annonce la création de deux data centers en Suisse

L'entreprise américaine Microsoft a annoncé la création de deux *data centers* d'ici 2019 en Suisse. Le CEO de Microsoft Suisse a ainsi indiqué : « *Nous voulons être le premier fournisseur mondial à proposer des services cloud d'entreprise à partir de data centers suisses qui permettront aux entreprises et aux institutions de toutes tailles et de tous secteurs d'accélérer leur innovation et d'accroître leur productivité. Nous contribuons ainsi à la transformation numérique telle qu'elle est définie dans notre engagement envers la Suisse* ». Les centres seront installés dans les cantons de Genève et de Zurich et auront pour objectif d'aider les entreprises et les institutions traitant des données sensibles, telles que le secteur de la santé ou de la finance, à se conformer aux exigences réglementaires. Jusqu'à présent, l'entreprise offrait leurs services aux entreprises et organisations suisses par le biais de centres en Europe ou aux Etats-Unis.

Energie: des chercheurs de l'EPFL et du groupe GRT développent une pile à combustible à acide formique

Des chercheurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), en partenariat avec le groupe suisse GRT – spécialisé dans le développement de solutions industrielles dans le domaine de l'économie circulaire – ont mis au point un système permettant de produire de l'électricité à partir d'acide formique, par le biais d'une pile à combustible.

L'acide formique – combinaison d'hydrogène et de CO₂ - permet de stocker et de transporter facilement de l'hydrogène (un litre d'acide formique permettant de transporter 590 litres d'hydrogène). Produit de manière renouvelable (soit par hydrogénation du CO₂ soit à partir de biomasse), l'acide formique est d'ores et déjà utilisé dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture ou l'industrie chimique et pharmaceutique.

L'hydrogène contenu dans l'acide formique est récupéré par catalyse et est converti en électricité grâce à une pile à combustible. Le produit développé par l'EPFL et GRT nécessite peu d'entretien, n'émet aucun gaz à effet de serre et ne requiert aucune connexion aux réseaux électriques. Par ailleurs, le CO₂ utilisé pour produire de l'hydrogène peut être réutilisé pour produire de l'acide formique. Une unité permet de produire 7000 kWh par an, avec une puissance nominale de 800 watts.

Stratégie informatique de la Confédération : le Conseil fédéral dresse le bilan pour 2017

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le contrôle de gestion stratégique de l'informatique, établi fin 2017. Ce rapport analyse la mise en œuvre de la stratégie informatique 2016-2019 de la Confédération, adoptée en décembre 2015.

Certaines mesures de la stratégie ont déjà été mises en œuvre, dont :

- l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour la période 2018-2023, adoptée en mars 2018 ;
- l'achèvement de deux projets informatiques clés :
 - o l'*Unified Communication and Collaboration* de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) et

- le système de gestion de contenu du Secrétariat général du Département de la Défense, de la protection de la population et des sports ;
- la définition d'un nouveau projet informatique, le programme SUPERB23, qui est destiné à mettre en œuvre la stratégie ERP (voir *infra*).

Le Conseil fédéral a par ailleurs annoncé la réalisation à venir de plusieurs projets :

- adoption prochaine d'une stratégie informatique « ERP 2023 », qui sera soumise au Conseil fédéral prochainement ;
- concernant les sites Internet fédéraux :
 - le Conseil fédéral a décidé que l'UPIC devra également gérer à partir de 2023 les prestations informatiques relatives à la gestion des sites Internet de l'administration fédérale centrale ;
 - les systèmes de gestion de contenu actuels devront être remplacés après 2023. Le Conseil fédéral lancera un appel d'offre pour le développement d'une nouvelle solution ;
 - l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication intégrera cette nouvelle solution dans l'administration fédérale. La migration des sites internet devra être achevée fin 2025 ;
- l'harmonisation de la gestion du portefeuille informatique de l'administration centrale : les unités administratives devront désormais classer leurs projets et programmes informatiques par ordre de priorité de manière standardisée et selon un calendrier coordonné avec le processus budgétaire.

SECTEUR FINANCIER

G20 finances : participation du Conseiller fédéral aux finances et du gouverneur de la BNS au sommet de Buenos Aires

Le Conseiller fédéral aux finances, Ueli Maurer, et le président de la direction générale de la BNS, Thomas Jordan, ont pris part au premier sommet du G20 finances organisé sous présidence argentine, à Buenos Aires les 19 et 20 mars.

Dans une section intitulée « *la Suisse, pays de la blockchain* », le communiqué du Département fédéral des finances (DFP) évoque la position adoptée par le Conseiller fédéral s'agissant de la réglementation de la technologie « *blockchain* » dans les services financiers, notamment les cryptomonnaies (cryptoactifs) :

- soulignement des « *risques que présentent les cryptomonnaies dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la protection des investisseurs. Certains de ces risques ayant un caractère mondial, la Suisse soutient les travaux multilatéraux dans ce domaine. Le Groupe d'action financière (GAFI) devrait concentrer ses travaux sur les deux premiers domaines cités* » ;
- « Si la Suisse accorde une très grande importance à l'intégrité du système financier, elle voit dans la technologie blockchain un énorme potentiel d'innovation, y compris dans les services financiers. Par conséquent, elle s'efforce de garantir à la fois l'intégrité, la stabilité et l'innovation. En instituant le groupe de travail sur la technologie blockchain et les ICO (Initial Coin Offerings) en janvier 2018, le Département fédéral des finances a, conjointement avec la FINMA et l'Office fédéral de la justice et en collaboration avec le secteur financier, créé les conditions

permettant d'examiner le cadre juridique et d'identifier les éventuelles mesures nécessaires. Les travaux ont pour but d'accroître la sécurité juridique, de préserver l'intégrité de la place financière et de garantir une réglementation neutre en matière de technologie. La Suisse, où ont lieu d'importants développements dans les domaines de la technologie blockchain et des ICO, poursuit délibérément mais avec prudence l'objectif d'être considérée dans le monde entier comme le pays de la blockchain ou des technologies financières ».

S'agissant de l'imposition du numérique, selon le communiqué publié par le Département fédéral des finances (DFF), le chef du DFF aurait indiqué qu'il « *convient d'examiner dans le cadre de l'OCDE les règles d'imposition existantes ainsi que les nouvelles options possibles* » ; le communiqué indique également qu'il « *faut renoncer à des mesures à court terme* » - affirmation plus marquée que dans la position proposée par le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, selon laquelle d'éventuelles mesures à temporaires devraient être aussi ciblées et restreintes que possible (cf. veille du 9 mars 2017).

Réassurance : Swiss Re enregistre un résultat net de 331 MUSD en 2017 en dépit d'un impact des catastrophes naturelles estimé à -4,7 Mds USD

En 2017, les primes brutes émises par le groupe Swiss Re se sont établies à 34,8 Mds USD pour un résultat net de 331 MUSD (après 3.558 MUSD en 2016), tiré à la baisse par un impact négatif des catastrophes naturelles estimé à -4,7 Mds USD. Les deux divisions du groupe concernées par les catastrophes naturelles ont enregistré des pertes, les deux autres ayant été rentables :

- P&C Re (réassurance IARD) : résultat net de -413 MUSD (pour des primes brutes émises de 16,5 Mds USD) en lien avec un impact des catastrophes naturelles estimé à -3,7 Mds USD ;
- Corporate solutions : Résultat net : - 741 MUSD ; impact estimé des catastrophes naturelles : -1 Md USD ;
- L&H Re (réassurance vie et santé) : résultat net de 1,1 Md USD ;
- Life Capital (rachat de portefeuilles d'assurance-vie et d'assurance-santé) : résultat net de 161 MUSD.

Banque : UBS Global Wealth Management envisagerait désormais des acquisitions plus importantes

Selon swissinfo.ch, relayant des sources internes, depuis l'obtention de clarifications sur les futures exigences en capital (ratio de levier), la nouvelle division unique de gestion de fortune du groupe UBS, *UBS Global Wealth Management* (2.373 Mds CHF de patrimoine sous gestion fin 2017) n'exclurait plus l'acquisition d'entités dotées d'un patrimoine sous gestion de plus 10 Mds CHF. Selon le directeur général d'UBS, Sergio Ermotti, ces acquisitions ne représenteront toutefois rien d'extraordinaire comparativement à ce qu'a fait UBS au cours des deux dernières années – acquisitions de petites entités de gestion de fortune.

Pour mémoire, en janvier 2018, UBS a lancé un projet d'acquisition des activités luxembourgeoises de gestion de fortune (environ 13 Mds EUR de patrimoine sous gestion) du groupe bancaire suédois Nordea.

Banque : l'autorité hongkongaise de régulation des marchés financiers interdit pour 18 mois la fourniture de prestations de conseil par UBS pour des introductions en bourse

La commission hongkongaise des opérations sur titres et des opérations à terme (SFC) a interdit pour 18 mois la fourniture par UBS de prestations de conseil pour des introductions en bourse sur son territoire et imposé à UBS une amende d'environ 14,4 MCHF ; UBS a indiqué compter exercer son droit de recours et que cette décision ne serait pas applicable dans le délai d'exercice de ce droit de recours.

Pour mémoire, cette décision s'inscrit dans le contexte d'une enquête en cours de la SFC portant sur 136 cas de fraude active dans le cadre d'introductions en bourse sponsorisées par 15 établissements financiers, dont UBS. La SFC avait abandonné une action en justice relative à l'introduction en bourse par UBS et Standard Chartered de China Forestry holdings en 2009, estimant que les faits étaient sans doute prescrits pour certaines parties à l'affaire ; les actions de cette holding chinoise - désormais en liquidation - avaient été suspendues suite au constat par un auditeur de possibles irrégularités comptables.

SECTEURS NON FINANCIERS

Energie : l'Union des villes suisses et plusieurs associations économiques demandent une flexibilisation de la redevance hydraulique dès 2020

L'Association des entreprises électriques suisses, AEE Suisse (faitière du secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique), economiesuisse, le Forum suisse des consommateurs, Swissmen (faitière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux), l'Union suisses des arts et métiers et l'Union des villes suisses ont publié une position commune demandant une accélération de la réforme de la redevance hydraulique. Le communiqué conjoint fait état de trois demandes :

- l'ancrage dans la loi dès le 1^{er} janvier 2020 du principe de flexibilisation de la redevance hydraulique – la redevance serait alors composée d'une part fixe et d'une part variable, indexée sur les prix du marché ;
- une solution durable pour la redevance hydraulique, devant aller de pair avec la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et la réforme du marché de l'électricité ;
- le plafonnement de la redevance à 80 CHF/kWh dès 2020.

Selon ces acteurs, la redevance hydraulique, sous sa forme actuelle, « *sape la compétitivité de l'hydraulique suisse par rapport à la concurrence étrangère, qui ne connaît pas de taxe de ce genre* » et une redevance hydraulique flexible constituerait « *une solution équitable pour les producteurs, d'une part, et pour les cantons et communes d'implantation, d'autre part* ».

Le Conseil fédéral devrait transmettre un projet de révision de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, fixant la redevance hydraulique à compter du 1^{er} janvier 2020, au Parlement avant l'été 2018. Le projet soumis à consultation proposait de fixer le niveau maximum de la redevance à 80 CHF/kWh à titre provisoire entre 2020 et 2022 et contenait le principe de flexibilisation après 2022 (les détails devant faire l'objet d'un projet ultérieur). Le Conseil fédéral devrait également soumettre à consultation fin 2018 un projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité. Plusieurs cantons ont manifesté leur opposition au projet, qui ferait passer les recettes liées à la redevance hydraulique de 550 à 400 Mions CHF par an.

Agriculture : le Conseil des Etats rejette à son tour l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire »

Tout comme le Conseil national, le Conseil des Etats a rejeté l'initiative populaire « *Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous* ». Aucun contre-projet n'a été proposé. L'initiative devra ensuite être soumise à votation. Il s'agit du troisième texte sur la souveraineté alimentaire examiné par le Parlement au cours des derniers mois.

Le texte de l'initiative prévoit un soutien de la Confédération à la production indigène, à une agriculture diversifiée et durable et à la protection des terres arables. La Confédération serait également chargée de prélever des droits de douane sur les importations alimentaires, d'en réguler les quantités voire d'interdire l'importation de certaines denrées afin de favoriser la production indigène et une production conforme aux normes sociales et environnementales suisses.

Le Conseil des Etats a jugé que certains éléments de l'initiative étaient déjà couverts par des dispositions existantes (comme l'interdiction des OGM), tandis que d'autres étaient incompatibles avec les engagements de la Suisse à l'OMC.

Agriculture : les importations représentent un tiers du fromage consommé en Suisse

D'après les chiffres publiés par les Producteurs suisses de lait (faitière de la branche), la consommation moyenne de fromage en Suisse s'est élevée à 21,3 kg en 2017. Dans l'Union européenne, la consommation moyenne se situe à 18 kg par an. La faitière note que les parts des différents types de fromage ainsi que de la quantité d'AOP consommés en Suisse sont demeurés stables en 2017.

Les Producteurs de lait s'inquiètent néanmoins de la croissance de la part des importations dans la consommation de fromage en Suisse : celle-ci est passée de 25 à 33% en 10 ans. L'association attribue en partie cette évolution à la force du franc suisse : « *ces marchandises importées, le plus souvent à bas prix, sont une concurrence de plus pour les variétés fromagères helvètes, à forte valeur ajoutée* ». La part des fromages importés dans la consommation totale est très variable selon les variétés de fromage : de 17% pour les fromages à pâte dure à 82% pour les fromages à pâte molle.

Transport de marchandises : rapport sur le trafic transalpin de marchandises en Suisse en 2017

D'après le [rapport sur le trafic transalpin de marchandises](#) publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le volume de marchandises transportées à travers les Alpes suisses (38,8 Mions t) a diminué de 4% en 2017 par rapport à 2016, avec un recul plus marqué - de 6,9% - au 2^e semestre.

Le nombre de trajets effectués par route a reculé de 2,1%, s'établissant à 954 000. Cela représente une réduction de 30% par rapport à 2001⁴, mais le nombre de trajets reste cependant bien au-delà de l'objectif fixé par la loi fédérale sur le transfert de la route au rail du transport lourd de marchandises à travers les Alpes (650 000 en 2018⁵).

⁴ Année d'introduction de la redevance trafic des poids lourds liée aux prestations (en remplacement de la redevance forfaitaire) et du relèvement du poids maximum autorisé à de 28 à 34 tonnes (relevé à 40 tonnes en 2005).

⁵ D'après la loi, l'objectif doit être atteint deux ans après la mise en service du tunnel de base du Saint-Gothard - le tunnel a été mis en service fin 2016. Un objectif intermédiaire de 1.000.000 avait été fixé pour 2011.

70% du trafic transalpin se marchandises a été effectué par le rail, une part en baisse d'un point de pourcentage par rapport à 2016, ce qui s'explique notamment par les multiples fermetures intervenues au cours de l'année. L'impact a été particulièrement fort pour le trafic par wagons complets (-20,5%), tandis que la chaussée roulante et le trafic combiné non accompagné (TCNA) ont connu une légère croissance (respectivement +2,1% et +1,5%). Le TCNA demeure le mode de transport prépondérant dans le fret ferroviaire transalpin (67,7% en 2017), le trafic par wagons complets et la chaussée roulante représentant respectivement 25,9% et 6,6%.

Les deux entreprises de transport affiliées aux CFF concentrent plus des deux tiers du marché (41,8% pour CFF Cargo International et 26,2% pour CFF Cargo). BLS Cargo (filiale de BLS SA), avec 25,4% du marché, constitue le troisième acteur du marché du fret ferroviaire transalpin.

Les chiffres publiés par l'OFS confirment la tendance à la baisse de la part du trafic routier : 30% du fret transalpin a ainsi été effectué par la route en 2017, contre 39% en 2009. Le trafic combiné représentait plus de la moitié de l'ensemble du fret transalpin en 2017, en augmentation constante depuis 2010. La part du trafic de wagons complets (18% en 2017) est quant à elle relativement stable depuis quelques années.

Sur le long terme, le rapport montre que la part du trafic de wagons complets dans le fret transalpin a significativement reculé depuis 1984, passant de 66 à 18%. La part du trafic combiné a quant à elle plus que doublé sur la même période, passant de 20 à 52%. La part du trafic routier, après avoir connu une expansion entre 1984 et 2009 (passant de 14 à 39%), est en recul depuis.

Transport automobile : l'Office fédéral des routes précise les conditions-cadre pour l'exploitation des futures stations de recharge rapide pour véhicules électriques

L'Office fédéral des routes (OFROU) a précisé les conditions-cadre d'exploitation des futures stations de recharge rapide lors d'une réunion avec les sociétés intéressées.

La modification de la loi sur les routes nationales, intervenue en février 2017, permet désormais de proposer de nouvelles sources d'énergies sur les aires de repos autoroutières. L'OFROU devrait ainsi lancer cet été un appel à candidatures pour l'exploitation de stations de recharge rapide pour les véhicules électriques sur certaines aires d'autoroute. Les autorisations délivrées seront valables pour 30 ans au maximum.

L'OFROU a notamment précisé que la puissance de charge des stations devra atteindre au minimum 150 kWh et que l'énergie utilisée devra provenir essentiellement de sources renouvelables et avoir été produite en Suisse. Les stations devront proposer les trois types de connecteurs les plus courants sur le marché et accepter les modes de paiement usuels. L'OFROU a par ailleurs précisé que les offres et les tarifs devraient être adaptés régulièrement au marché.

Afin de limiter coûts d'installation pour les premiers exploitants, l'OFROU préfinancera les coûts liés à la fourniture d'une puissance électrique suffisante, estimés à un demi-million CHF par aire de repos, en échange d'une indemnité mensuelle versée par les exploitants. L'OFROU espère amortir cet investissement sur 60 ans, soit deux périodes d'autorisation.

L'OFROU estime que 100 aires de repos (propriété de la Confédération) en Suisse seraient adaptées à l'installation de stations de recharge rapide. Les premières stations de charge rapide ne devraient être mises en place qu'à partir de 2019. De telles stations équipent déjà

24 aires de ravitaillement (propriété des cantons) et des travaux ou des études sont en cours dans 15 aires supplémentaires.

Infrastructures routières : le DETEC autorise les programmes de construction 2018

Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a donné son autorisation aux programmes de construction routiers financés par la Confédération pour 2018. Au total, la Confédération va investir 1,9 Mrds CHF dans le réseau de routes nationales, dont 1,454 Mrds CHF pour l'aménagement et l'entretien du réseau existant, 209 Mions CHF pour la construction de nouveaux tronçons et 175 Mions CHF pour éliminer les goulets d'étranglement. C'est la première fois que ces programmes seront financés par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), fonds illimité dans le temps (inscrit dans la Constitution fédérale, à l'instar du fonds d'infrastructure ferroviaire), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Santé : lancement de la consultation en vue du renforcement de la sécurité et de la traçabilité des médicaments

Le Département fédéral de l'intérieur a ouvert le 20 mars la consultation sur la révision de l'ordonnance sur les autorisations dans le domaine des médicaments. La consultation durera jusqu'au 25 mai. Le Conseil fédéral prévoit une entrée en vigueur des nouvelles dispositions début 2019.

La modification de l'ordonnance vise avant tout à mettre en œuvre la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux. L'objectif est de renforcer la sécurité et la traçabilité des médicaments. Le texte soumis à consultation prévoit notamment que les intermédiaires du marché du médicament devront s'assurer que leurs fournisseurs disposent des autorisations nécessaires et que les médicaments qu'ils achètent ne proviennent pas d'un trafic illégal.

Le projet de révision contient également d'autres dispositions telles que la facilitation de l'importation par le personnel médical de médicaments immunologiques à l'unité (tels que les vaccins) et l'autorisation de l'importation par les droguistes de médicaments à usage humain non soumis à ordonnance en petites quantités.

Défense : le Conseil fédéral annonce une restructuration de RUAG

Le Conseil fédéral a décidé de rassembler en deux groupes distincts les différentes activités de RUAG Holding SA, entreprise active sur les marchés de la défense, de la sécurité, de l'aéronautique et de l'astronautique, dont la Confédération est actionnaire unique.

Les unités d'affaires de RUAG Holding SA fournissant exclusivement des prestations à l'armée suisse seront regroupées au sein d'une même entité, provisoirement baptisée RUAG Suisse. Cela concernera avant tout les prestations de suivi et de maintenance des systèmes de l'armée, qui représentent 400 Mions CHF par an et sont actuellement principalement assurées au sein des divisions RUAG Aviation et RUAD Défense. Le reste des unités de RUAG Holding SA (affaires civiles et militaires au niveau international) formera un groupe distinct, provisoirement nommé RUAG International.

Selon le Conseil fédéral « *cette réorganisation permettra de continuer à profiter des synergies entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et RUAG et d'exécuter les mandats efficacement. De plus, la séparation aura pour effet d'augmenter la sécurité informatique* ».

La dissociation prendra effet au 1^{er} janvier 2020 et sera mise en œuvre par le conseil d'administration de RUAG, conformément à la décision du Conseil fédéral.

Economie des séniors : un forum franco-suisse de l'innovation à Neuchâtel

Un forum franco-suisse de l'innovation dans l'économie des séniors, organisé par Business France en Suisse, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale, l'Ambassade de France et terzStiftung (fondation spécialisée dans le bien-être des séniors), s'est tenu à Neuchâtel le 21 mars.

L'objectif du forum était de mettre en relation et de créer des synergies entre différents acteurs français et suisses de la *silver economy*: universitaires, entreprises actives par exemple dans les secteurs de la e-santé, de la domotique et des services aux personnes âgées, structures publiques et privées (hôpitaux, cliniques et maisons de retraite) mais aussi associations et organisations professionnelles.

Au programme du forum figuraient des interventions d'experts issus du monde académique, économique et associatif ainsi que des rencontres B2B.

ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

Le Conseil fédéral fixe sa position en vue de la votation du 10 juin sur la loi sur les jeux d'argent

Le Conseil fédéral a publié sa position en vue de la votation sur la loi sur les jeux d'argent. La loi fédérale sur les jeux d'argent a été adoptée en septembre 2017, visant à remplacer la législation existante. Suite à l'aboutissement d'un référendum facultatif, la loi doit être soumise au vote populaire lors de la votation du 10 juin. Le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons recommandent l'adoption de la loi.

La loi fédérale vise à encadrer le secteur des jeux d'argent en Suisse. Les principaux arguments du Conseil fédéral en faveur de la loi sont les suivants :

- Ouverture encadrée des offres en lignes, avec notamment l'accès bloqué aux exploitants ne disposant pas de l'autorisation d'opérer sur le territoire suisse (sites étrangers) ;
- Renforcement de la protection contre la dépendance au jeu et le blanchiment d'argent ;
- Contribution des opérateurs de jeux aux dépenses d'intérêt public.

L'association faîtière economiesuisse a exprimé son opposition à la loi, affirmant notamment que la loi introduit des barrières techniques au commerce, en entravant l'accès aux plates-formes gérées par des prestataires étrangers.